

Commission : COGEST  
Présidente : Pauline Arlettaz  
Rapporteur : Christophe Brendle

## Rapport de la COGEST sur les comptes 2025

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST concernant **les comptes 2025**.

### 1. Organisation de la commission

Membres	12.05.2026	20.05.2026	26.05.2026	28.05.2026
ARLETTAZ Pauline (Le Centre), Présidente	P	P	P	P
BRENDELE Christophe (PLR), Rapporteur	P	P	P	E
DE GOL Killian (Les Vert•e•s), Vice-président	P	E	E	P
SECHAUD Joël (UDC)	P	P	P	P
GYGAX Raphaël (UDC)	P	P	P	P
IMERI Merita (PS)	P	P	Remplacée par Clivaz Cherryl	Remplacée par Clivaz Cherryl
JORIS Lionel (Le Centre)	P	P	P	P
METRAILLER Marie (Le Centre)	P	P	P	P
TURIN Angeline (PLR)	P	P	P	P

### 2. Présentation du mandat

L'examen et l'établissement d'un rapport sur les comptes à l'attention du Conseil général fait partie des attributions de la COGEST en vertu de l'article 30 de la Loi sur les communes (LCo).

Pour rappel, les comptes 2025 ont également fait l'objet d'un contrôle par un organe de révision, qui s'est notamment assuré de l'exactitude des comptes, du bilan et de l'annexe aux comptes, ainsi que de leur conformité avec les prescriptions légales. L'organe de révision a émis un rapport sans réserve et avec une opinion positive en date du 28 avril 2026. Il recommande l'approbation des comptes.

### 3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 4 reprises :

- 12 mai 2026 : Revue détaillée des comptes et établissement d'une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.
- 20 mai 2026 : Réponses du Conseil municipal aux questions de la COGEST par M. Olivier Turin (président de la Municipalité), M. Laurent Monnet (secrétaire municipal), M. Yvan Marclay (chef du service administration et finances), M. Vincent Chervaz (comptable).
- 26 mai 2026 : Discussion et rédaction du présent rapport.
- 28 mai 2026 : Discussion, rédaction et adoption du présent rapport.

Conformément à l'article 20 alinéa 5 du Règlement du Conseil général (RCG), chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la COGEST a accès, il est décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la Loi cantonale sur l'information.

### 4. Entrée en matière

L'entrée en matière sur les comptes 2025 a été acceptée à l'unanimité par les membres présents de la COGEST.

### 5. Discussion de détail

#### 1.1 Généralités

La COGEST enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2025 qui se monte, avant attribution à la réserve de politique budgétaire, à CHF 2.37 mios, alors qu'un déficit de CHF 1.56 mios était budgété.

Bien que la marge d'autofinancement de CHF 6.18 mios soit en légère baisse par rapport à celle enregistrée en 2024 (CHF 6.87 mios) et 2023 (CHF 7.41 mios), elle demeure largement supérieure à celle prévue au budget 2025 (CHF 2.99 mios). Cette amélioration s'explique notamment par des charges d'exploitation inférieures au budget, ainsi que par des recettes fiscales plus élevées que prévu.

Dans l'ensemble, les comptes 2025 ne font apparaître que peu d'éléments marquants. La COGEST relève toutefois que les investissements réalisés durant l'exercice sont relativement faibles, alors que d'importants projets ont été annoncés ces prochaines années.

La COGEST constate également un dépassement de budget de CHF 75'501 concernant les travaux de sécurisation de la falaise de Chemenau. Ce dépassement est présenté dans le tableau dédié conformément à la LCo et à l'OGFCo. Au vu des délais d'intervention et de la prévisibilité de la charge, ce dépassement aurait pu faire l'objet d'une validation au préalable par le Conseil général dans le cadre de ses compétences. A l'avenir, en cas de dépassement budgétaire, nous demandons au Conseil municipal de le soumettre en amont au Conseil général, dans la mesure du possible.

Après une prise en compte des amortissements planifiés (CHF 3.96 mios), des attributions sur les fonds et financements spéciaux (CHF 0.23 mio) ainsi que d'une attribution extraordinaire à la réserve de politique budgétaire (CHF 1.00 mio), le compte de résultat affiche un excédent de revenus de CHF 1.37 mios. Si l'on neutralise l'effet de l'attribution à la réserve de politique budgétaire, **l'excédent atteint CHF 2.37 mios.**

Les investissements nets, quant à eux, se chiffrent à CHF 3.13 mios, soit un taux de réalisation de 63.82% par rapport aux CHF 4.91 mios budgétés. En 2024, le taux de réalisation était de 45.03%.

La COGEST constate finalement que les investissements projetés ces prochaines années entraîneront une augmentation de l'endettement communal. Pour rappel, les investissements nets estimés sur le plan quadriennal se montent à CHF 64.93 mios entre 2026 et 2029. Dans ce contexte, elle estime nécessaire de maintenir une gestion financière prudente, en veillant à préserver durablement la capacité d'autofinancement de la commune et à maîtriser l'évolution des charges courantes.

### Indicateurs

Compte tenu du résultat 2025, les indicateurs présentent une situation financière qui peut être considérée comme bonne.

	Compte 2025	Compte 2024	Moyenne
<b>Indicateurs</b>			
1 Taux d'endettement	12.84% bon	22.93% bon	17.94% bon
2 Degré d'autofinancement	197.47% haute conjoncture	344.12% haute conjoncture	254.51% haute conjoncture
3 Part des charges d'intérêt	0.17% bon	0.33% bon	0.25% bon
4 Dette brute par rapport aux revenus	85.13% bon	97.72% bon	91.46% bon
5 Proportion des investissements	10.89% eff. d'inv. moyen	8.47% eff. d'inv. faible	9.71% eff. d'inv. faible
6 Part du service de la dette	9.41% charge acceptable	9.68% charge acceptable	9.54% charge acceptable
7 Dette nette par habitant	367 endettement faible	681 endettement faible	523 endettement faible
8 Taux d'autofinancement	14.43% moyen	15.82% moyen	15.13% moyen

## 1.2 Réserve de politique budgétaire (art. 85 OGFCo)

La réserve de politique budgétaire est autorisée dans le cadre du MCH2 repris par le canton du Valais. Selon le plan comptable MCH2, la réserve de politique budgétaire peut être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultat et/ou pour contribuer au financement des coûts de fonctionnement de nouveaux investissements (réserve conjoncturelle ou réserve de compensation).

La base légale en lien avec la réserve de politique budgétaire figure à l'article 85 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) qui prévoit que le Conseil municipal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants à ladite réserve. A la demande de la COGEST, le Conseil municipal a formalisé les modalités d'alimentation et d'utilisation de la réserve dans une directive transmise à la COGEST le 14 mai 2024, dont la limite maximale est de CHF 10 mios.

Date	Attribution/dissolution	Solde
31.12.2022	CHF +1.0 mio	CHF 1.0 mio
31.12.2023	CHF +1.5 mio	CHF 2.5 mios
31.12.2024	CHF +0.8 mio	CHF 3.3 mios
31.12.2025	CHF +1.0 mio	CHF 4.3 mios

L'attribution de CHF 1.00 mio en 2025 a été faite sur la base d'une appréciation globale du résultat et des perspectives financières de la commune, en tenant compte du prochain cycle d'investissement qui débutera dès 2027, des incertitudes quant à l'évolution du contexte économique et fiscal, ainsi que de la nécessité à pouvoir absorber plus progressivement les futures charges d'amortissement et de financement.

Pour rappel, en 2023 et 2024, les montants avaient été attribués sur la base de recettes fiscales extraordinaires.

La COGEST relève toutefois que cette réserve constitue essentiellement un instrument de politique budgétaire et comptable, les montants attribués demeurant intégrés aux fonds propres de la commune et n'ayant pas d'incidence sur sa capacité financière effective.

## 1.3 Financements spéciaux (art. 67ss OGFCo)

Les financements spéciaux sont des fonds permettant de financer des tâches publiques spécifiques sur la base d'un règlement. Cela signifie que ces tâches ne sont pas financées par le ménage communal (les impôts principalement), mais sont autofinancées par des taxes. Les trois services autofinancés sont :

- Eau potable ;
- Eaux usées ;
- Déchets.

Les résultats (bénéfice ou perte) de ces services sont enregistrés chaque année au bilan et se cumulent d'année en année. En cas de solde négatif, les pertes doivent être compensées dans les 8 ans (art. 69 OGFCo).

Dans le cadre du budget 2025, la Municipalité avait décidé de l'augmentation des taxes sur l'eau potable et des taxes de base sur les déchets, dans les compétences accordées par les règlements en vigueur. Ces augmentations de taxes se traduisent en 2025 par des résultats positifs de respectivement CHF 217k pour l'eau potable, et de CHF 12k pour les déchets. Le solde déficitaire du service des déchets est ainsi comblé, celui du service de l'eau potable est réduit et pourrait être comblé dans les deux ans.

Pour les eaux usées, le résultat négatif de CHF 372k est partiellement couvert par le solde disponible dans le fonds au 31 décembre 2024. Le service présente désormais un déficit de CHF 170k au bilan au 31 décembre 2025. Le règlement sur les eaux usées est en cours de révision par la Municipalité et des augmentations de taxes sont attendues.

Services	Solde au 31.12.2024	Résultat 2025	Solde au 31.12.2025
Eau potable	CHF - 616k	CHF 217k	CHF - 400k
Eaux usées	CHF 203k	CHF - 372k	CHF - 170k
Déchets	CHF - 7k	CHF 11k	CHF 5k

Un projet de nouvelle déchetterie communale étant actuellement à l'étude, une adaptation des taxes sur les déchets pourrait être nécessaire prochainement.

## 1.4 Financement

Au 31 décembre 2025, le solde des emprunts se monte à CHF 32.5 mios et les liquidités (y compris placements à court terme) à CHF 6.4 mios. Conformément à ce qui avait été annoncé par la Municipalité, plusieurs emprunts ont été remboursés en 2025 grâce à la liquidité disponible et la dette nette par habitant a ainsi été réduite de CHF 681 à CHF 367. Alors que de lourds investissements et de probables nouveaux emprunts se profilent, la COGEST salue la réduction de la dette communale engagée ces dernières années.

## 1.5 Comptes de fonctionnement

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	35 966 951.42	40 121 000.00	37 918 927.36
Revenus financiers	+ CHF	42 834 062.80	43 112 000.00	44 108 827.22
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>6 867 111.38</b>	<b>2 991 000.00</b>	<b>6 189 899.86</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 867 111.38	2 991 000.00	6 189 899.86
Amortissements planifiés	- CHF	4 054 422.30	4 946 400.00	3 962 499.03
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	221 700.00	228 126.54
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	843 327.98	617 800.00	372 204.58
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	3 600.00	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	800 000.00	-	1 000 000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1 559 300.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>2 852 417.06</b>	-	<b>1 371 478.87</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	3 304 174.80	5 981 700.00	4 440 477.68
Recettes	- CHF	1 308 642.50	1 070 200.00	1 305 838.65
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1 995 532.30</b>	<b>4 911 500.00</b>	<b>3 134 639.03</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 867 111.38	2 991 000.00	6 189 899.86
Investissements nets	- CHF	1 995 532.30	4 911 500.00	3 134 639.03
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>1 920 500.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>4 871 579.08</b>	-	<b>3 055 260.83</b>

Depuis les comptes 2023, nous constatons que les charges financières (charges d'exploitation avant amortissement et prélèvements aux fonds et financements spéciaux) augmentent plus fortement que les revenus financiers.

Année	Charges financières (CHF)	% augm.	Revenus financiers (CHF)	% augm.	Croissance des charges par rapport aux revenus
2021 (comptes)	31'308'391		39'162'943		
2022 (comptes)	33'298'657	+6.36%	42'206'874	+7.77%	-1.41%
2023 (comptes)	35'075'530	+5.34%	42'480'822	+0.65%	+4.69%
2024 (comptes)	35'966'951	+2.54%	42'834'063	+0.83%	+1.71%
2025 (comptes)	37'918'927	+5.43%	44'108'827	+2.98%	+2.45%
2026 (budget <sup>1</sup> )	40'828'300	+7.67%	44'572'400	+ 1.05%	+ 6.62%

### Charges de personnel

Les charges de personnel (CHF 10.08 mios) sont inférieures de CHF 0.38 mio (-3.67%) au montant budgété. Selon le Conseil municipal, ce disponible budgétaire s'explique par des remboursements d'indemnités journalières (maladie, accident et maternité), par certains engagements intervenus plus tardivement que prévu ainsi que par les effets du taux de rotation du personnel durant l'année.

La COGEST relève toutefois que les charges de personnel sont en progression par rapport aux comptes 2024 (CHF +0.72 mio). Pour rappel, le budget 2025 prévoyait une augmentation des charges de personnel notamment en lien avec l'indexation et la revalorisation des salaires, la révision du mode de rémunération du Conseil municipal (CHF +0.11 mio), ainsi que le renforcement et l'amélioration des services communaux (CHF +0.33 mio).

Durant l'exercice 2025, les effectifs augmentent globalement de 0.64 EPT. Cette variation se compose d'une diminution de 0.26 EPT du personnel fixe, compensée par une augmentation de 0.90 EPT du personnel en formation.

Nous constatons une hausse continue du nombre d'EPT depuis 2015, ces derniers passant de 81 EPT à 128 EPT. Cette augmentation peut s'expliquer par la croissance de la commune et du développement des services communaux. De l'avis de la COGEST, une attention particulière doit désormais être portée à l'évolution des effectifs qui devraient se stabiliser dans les années à venir.

### Recettes fiscales et péréquation

Le domaine "Finance et impôts" (rubrique 9) atteint un montant net de CHF 30.55 mios, soit des baisses de CHF 0.78 mio (-2.5%) par rapport aux comptes 2024 et de 0.06 mio (-0.2%) par rapport au budget 2025 :

- Impôts personnes physiques CHF 25.98 mios (CHF +0.30 mio par rapport à 2024)
- Impôts personnes morales CHF 2.30 mios (CHF -0.95 mio par rapport à 2024)

Pour rappel, le taux d'indexation avait été augmenté en 2025 de 168% à 171%. Cette modification a pour effet de diminuer les recettes fiscales.

Pour les personnes physiques, les impôts spéciaux liés aux gains immobiliers (IGI, droits de mutation communaux) s'élèvent à CHF 1.42 mio, soit une augmentation de CHF 0.11 mio par rapport aux comptes 2024 et de CHF 0.32 mio par rapport au budget 2025, témoignant d'un marché immobilier dynamique sur notre commune.

<sup>1</sup> Ratio calculé sur la base des comptes 2025 vs budget 2026

Les impôts à la source et des frontaliers se montent à CHF 0.94 mio en hausse de CHF 0.07 mio par rapport aux comptes 2024 (+8%) et de 0.34 mio (+ 56%) par rapport au budget 2025. Le budget 2025 a été établi d'une manière très prudente par rapport aux exercices précédents.

Les impôts des personnes morales atteignent un montant net de CHF 2.30 mios, soit une diminution de 25% par rapport au budget 2025.

Impôt	2025	2024	2023	2022	2021
Bénéfice PM	CHF 1'195k	CHF 1'464k	CHF 1'716k	CHF 2'256k	CHF 2'215k
Capital PM	CHF 639k	CHF 1'229k	CHF 1'264k	CHF 1'001k	CHF 753k

La baisse des impôts des personnes morales s'explique notamment par :

- le départ d'une grande société vers un autre canton
- les effets liés au mécanisme des provisions
- les variations usuelles liées à l'évolution de la situation des contribuables (résultats, fonds propres)
- les allègements fiscaux cantonaux (réforme fiscale)

En outre, nous constatons depuis plusieurs années que le budget de la promotion économique n'est que faiblement utilisé. 2025 est marqué par une utilisation sensiblement plus favorable (62%). Il est toutefois à relever que le budget a été adapté à la baisse comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous:

Année	Budget	Comptes	Utilisation en %
2023	CHF 46k	CHF 1k	1.7%
2024	CHF 26k	CHF 3k	13.6%
2025	CHF 21k	CHF 13k	65.4 %

Au vu de la baisse régulière des recettes fiscales des personnes morales constatées depuis 2021 (-38.24%) et des baisses encore attendues en 2026, notamment en lien avec le départ de nouvelles entreprises, la COGEST s'interroge quant à l'efficacité des mesures de promotion mises en œuvre ces dernières années. Comme déjà relevé dans notre précédent rapport sur le budget 2026, nous serons attentifs à la plus-value apportée par le mandat de promotion économique accordé à Chablais Région.

Dans ce contexte, nous estimons nécessaire de mieux documenter l'impact concret des actions entreprises et attendons de la Municipalité un renforcement de la promotion économique afin d'enrayer cette tendance et, à terme, de l'inverser.

La provision pour du croire (perte sur débiteurs) est en baisse de CHF 17k et s'élève à CHF 1.42 mio. La provision a été jugée "prudente" par l'organe de révision. A relever que depuis le deuxième semestre 2024, la commune dispose des compétences permettant d'assurer le suivi des dossiers à l'interne pour les personnes domiciliées en Suisse, ce qui a permis de réduire au minimum le recours aux sociétés de recouvrement externes.

La péréquation financière intercommunale reste stable à CHF 2.80 mios.

## Tourisme

A la suite de l'ouverture d'un hôtel sur le territoire communal en 2024, la Municipalité perçoit désormais des taxes de séjour supplémentaires. Le total des taxes de séjour encaissées se monte à CHF 51k en 2025. Conformément à la Loi cantonale sur le tourisme (L'Tour), le produit des taxes de séjour doit être utilisé dans l'intérêt des personnes qui y sont assujetties, soit les hôtes. Son affectation doit donc être liée directement au tourisme et aux prestations offertes aux visiteurs.

A cette fin, la Municipalité a décidé de transformer le service CIL (Culture-Intégration-Loisirs) en CILT afin d'y intégrer le Tourisme. La COGEST restera attentive à ce que les mesures mises en place par le CILT ne dépassent pas le montant perçu.

## **1.6 Comptes d'investissement**

### Généralités

Le compte des investissements se résume ainsi :

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	3 304 174.80	5 981 700.00	4 440 477.68
Recettes	- CHF	1 308 642.50	1 070 200.00	1 305 838.65
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1 995 532.30</b>	<b>4 911 500.00</b>	<b>3 134 639.03</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Piscine, bibliothèque et salle polyvalente des Perraires (CHF 889k) ;
- Canalisations eaux usées (CHF 627k) ;
- Places d'arrêts des transports publics (CHF 500k) ;
- Nouveau cycle d'orientation (CHF 499k).

Le taux de réalisation des investissements bruts se situe à 74.23%, principalement dû à la non-réalisation ou au report de certains projets :

- Non-réalisation de routes cantonales, sur la base des montants communiqués par le Canton (construction : CHF 211k, entretien : CHF 175k) ;
- Report du déplacement de la ligne AOMC (CHF 338k).

### Réfection de la Maison de commune

La COGEST regrette que la réfection de la Maison de commune ait été réalisée en plusieurs étapes. Bien que rien n'indique que ce procédé visait à contourner les règles applicables en matière de marchés publics, ce morcellement du projet n'a pas permis au Conseil général de disposer d'une vision d'ensemble au moment de se prononcer sur les montants engagés.

Pour mémoire, un crédit de CHF 450k avait été inscrit au budget 2024 pour la réfection de la Maison de Commune. Après affinement du budget par le bureau d'ingénieurs, un crédit supplémentaire de CHF 245k avait été accepté par le Conseil général en 2024. A ce stade, seul le rez-de-chaussée devait être rénové.

Au fil des investissements, les travaux ont toutefois été étendus à d'autres étages, entraînant une augmentation progressive des coûts. A ce jour, le total des investissements s'élève à CHF 859'298, soit près du double du montant initialement prévu. Or, la rampe d'accès destinée aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes n'a pas encore été réalisée.

Le détail des investissements (rubriques 0220.5060.02 et 0290.5040.00) figure ci-dessous.

Date	Description	Budget	Compte	Ecart B/C
Décembre 2023 (Budget 2024)	Restructuration intérieure et rénovation (démolition, construction équipement, honoraires bureaux techniques)	450'000		
Février 2024 (Crédit supplémentaire)	Aménagements extérieurs, rafraîchissement plafonds froids, ascenseur, honoraires des bureaux techniques, divers et imprévus	245'000		
<b>Sous-total exercice 2024</b>		<b>695'000</b>	<b>713'250</b>	<b>18'250</b>
Décembre 2024 (Budget 2025)	Equipement de la nouvelle salle de conférence	50'000	50'321	
	Déplacement des portes, séparations des bureaux,...	50'000	95'727	
<b>Sous-total exercice 2025</b>		<b>100'000</b>	<b>146'048</b>	<b>46'048</b>
<b>Total investissements - Maison de commune</b>		<b>795'000</b>	<b>859'298</b>	<b>64'298</b>

A noter que ces montants ne tiennent compte que des dépenses inscrites dans les comptes des investissements. D'autres charges liées à ce projet figurent dans le compte de fonctionnement (exemple : rubrique 0290.3144.31 Gros entretien et entretien courant - Maison de commune, CHF 35'651 dans les comptes 2025, CHF 20'000 au budget ; voir explication détaillée dans les réponses du Conseil municipal).

A l'avenir, la COGEST demande, pour des projets aussi importants, qu'une réflexion et un budget global soient présentés au Conseil général. La situation actuelle, à savoir la répartition des coûts par étage, ne nous satisfait pas par manque de transparence.

## 6. Recommandations de la COGEST

La COGEST a formulé plusieurs remarques tout au long de son rapport qui feront l'objet d'un examen attentif lors des prochains rapports.

La COGEST recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes tels que présentés.

## 7. Vote final

La COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

## 8. Remerciements

La COGEST remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité ainsi que pour leur collaboration appréciée.

Collombey-Muraz, le 28 mai 2026

La Présidente  
Pauline Arlettaz

Le Rapporteur  
Christophe Brendle

Annexes : Questions et réponses sur les rubriques des comptes 2025  
Copie au Conseil Municipal, par son Président.